

File

SECRET

No. 20

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS  
DOUANIERS ET LE COMMERCE

---

SECRET/81  
22 juillet 1957

Original: anglais

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII - 1957

LISTE II - BENELUX

Section E - Surinam

Le gouvernement du Royaume des Pays-Bas fait savoir aux PARTIES CONTRACTANTES qu'il désire entrer en négociations en vue de modifier les concessions reprises ci-après:

Surinam: concessions, reprises dans la Section E de la Liste II  
dont la modification est projetée

Désignation des produits	Pays avec lequel la concession a été négociée	Droit actuel
Fruits du sol et légumes, frais, n.s.d.	France	2,5 cents par kg net
Poisson:		
Saumon, salé ou en saumure, en récipients contenant plus de 10 kg. poids net	Canada	5 cents par kg net
Tous autres poissons, salés ou en saumure, ainsi que la morue séchée en récipients contenant plus de 10 kg de poids net	Canada	2,5 cents par kg net
Poissons non spécialement désignés, quel que soit le récipient	Canada	20 pour cent
Vêtements pour femmes	Etats-Unis	20 pour cent
Vêtements pour hommes	Etats-Unis	20 pour cent
Sacs en papier, non imprimés	Etats-Unis	20 pour cent
Automobiles, y compris les camions automobiles		
ex: automobiles pour le transport des personnes: en nombre égal ou inférieur à neuf, conducteur compris	Etats-Unis	20 pour cent
Nattes de raphia (rabanes)	France	20 pour cent
Nattes de planchers, en matière végétale tressée	France	20 pour cent
Cordes et ficelles, tresses, nattes et carpettes en fibre de coco	France	20 pour cent
Fils de coton		
ex: fils de coton conditionnés pour la vente au détail	France	20 pour cent
Dynamite et autres substances explosives y compris les substances détonantes, mais à l'exclusion de la poudre à fusil et des munitions	Etats-Unis	franchise
Machines pour exploitations minières	Etats-Unis	franchise

Statistiques des importations au Surinam des produits  
faisant l'objet d'une concession dont la modification  
est projetée

Désignation des produits	Droit actuel	Pays auquel la concession a été octroyée et pays fournisseurs	1954	1955	1956
			(valeur en milliers de florins du Surinam)		
Fruits du sol et légumes, frais, n.s.d.	2,5 cents par kg net	i) <u>Directement</u> France	-	-	-
		ii) <u>Indirectement</u> Etats-Unis	-	1	1
		iii) <u>Benelux</u> Pays-Bas	4	4	9
		Total	4	5	9
Poisson: Saumon, salé ou en saumure, en récipients contenant plus de 10 kg poids net	5 cents par kg net	i) <u>Directement</u> Canada	30	33	32
		ii) <u>Indirectement</u> Etats-Unis	5	2	1
		Japon	-	-	1
		Total	35	35	34
Tous autres poissons, salés ou en saumure, ainsi que la morue séchée en récipients contenant plus de 10 kg de poids net	2,5 cents par kg net	i) <u>Directement</u> Canada	86	177	164
		Terre-Neuve	1	-	-
		ii) <u>Indirectement</u> Etats-Unis	11	27	30
		Royaume-Uni	160	98	145
		Norvège	3	-	-
		iii) <u>Benelux</u> Pays-Bas	98	120	78
Total	360	422	415		

Désignation des produits	Droit actuel	Pays auquel la concession a été octroyée et pays fournisseurs	1954 (valeur en milliers de florins du Surinam)	1955	1956	
Poissons non spécialement désignés, quel que soit le récipient	20 pour cent	i) <u>Directement</u>				
		Canada	84	98	74	
		ii) <u>Indirectement</u>				
		Etats-Unis	86	91	106	
		Brésil	-	1	-	
		Danemark	4	2	1	
		Allemagne	2	1	-	
		France	2	-	-	
		Maroc	1	-	-	
		Royaume-Uni	8	6	3	
		La Trinité	-	1	-	
		Japon	4	2	2	
		Norvège	35	29	29	
		Union Sud-Africaine	18	30	29	
		iii) <u>Benelux</u>				
Pays-Bas	56	56	59			
Total	322	339	322			
Vêtements pour femmes	20 pour cent	i) <u>Directement</u>				
		Etats-Unis	158	158	234	
		ii) <u>Indirectement</u>				
		Canada	2	-	8	
		Allemagne	9	14	2	
		Royaume-Uni	1	3	2	
		Guyane britannique	1	1	-	
		La Trinité	2	-	1	
		La Barbade	1	-	-	
		Italie	1	-	-	
		Japon	20	14	18	
		Tchécoslovaquie	-	-	1	
		iii) <u>Benelux</u>				
		Belgique	1	-	-	
		Pays-Bas	49	60	54	
Antilles néerlandaises	1	4	2			
Total	252	286	392			

Désignation des produits	Droit actuel	Pays auquel la concession a été octroyée et pays fournisseurs	1954	1955	1956
			(valeur en milliers de florins du Surinam)		
Vêtements pour hommes	20 pour cent	i) <u>Directement</u> Etats-Unis	232	182	210
		ii) <u>Indirectement</u> Allemagne	2	-	-
		Royaume-Uni	1	-	3
		Guyane britannique	12	7	1
		La Trinité	32	13	-
		La Barbade	2	-	1
		Inde	-	2	5
		Japon	71	55	50
		Tchécoslovaquie	-	2	5
		iii) <u>Benelux</u> Pays-Bas	73	36	39
		Total	511	517	552
Sacs en papier, non imprimés /les données indiquées se rapportent aux sacs en papier, imprimés et non imprimés/	20 pour cent	i) <u>Directement</u> Etats-Unis	52	31	44
		ii) <u>Indirectement</u> Canada	2	-	-
		La Trinité	-	2	-
		Suède	1	-	15
		La Jamaïque	-	-	2
		iii) <u>Benelux</u> Pays-Bas	30	37	59
		Total	85	70	120
Automobiles, y compris les camions automobiles: ex: automobiles pour le transport des personnes: en nombre égal ou inférieur à neuf, conducteur compris	20 pour cent	i) <u>Directement</u> Etats-Unis	614	1224	1209
		ii) <u>Indirectement</u> Allemagne	37	53	393
		France	4	13	12
		Guyane française	-	1	8
		Royaume-Uni	146	244	209
		Guyane britannique	-	1	1
		Italie	9	-	5
		Tchécoslovaquie	10	-	-
		Brésil	-	-	21
		Japon	-	-	4

Désignation des produits	Droit actuel	Pays auquel la concession a été octroyée et pays fournisseurs	1954	1955	1956 (valeur en milliers de florins du Surinam)
Automobiles, y compris les camions automobiles (suite)		iii) <u>Benelux</u> Pays-Bas Antilles néerlandaises  Total	51  5  876	43  11  1590	267  4  2131
Nattes de raphia (rabanes) Nattes de planchers, en matière végétale tressée /Ces positions ont dû être groupées en raison de l'absence de spécialisation dans les sta- tistiques de 1954, 1955 et 1956/ /Les données indiquées se rap- portent aux tapis de toutes ca- tégories, à l'exclusion des nattes et tapis en fibres textiles/	20 pour cent 20 pour cent	i) <u>Directement</u> France  ii) <u>Indirectement</u> Etats-Unis Royaume-Uni Inde Japon  iii) <u>Benelux</u> Pays-Bas  Total	-  - 1 1 1 1  8 12	-  1 1 4 2  8 14	-  - - 3 1  7 12
Cordes et ficelles, tresses, nattes et carpettes en fibres de coco /Il n'existe pas de données sta- tistiques concernant cette posi- tion. Les importations éventuelles de l'espèce ne peuvent cependant être que négli- geables. En 1956, la valeur des importations de cordes et ficelles de toutes catégories s'est élevée à 10.000 florins du Surinam (Belgique: 1.000; Pays-Bas: 3.000; Etats-Unis: 1.000; Royaume-Uni: 2.000; Guyane britannique: 1.000; France: néant). Pour cette même année, les importations de nattes de planchers et de tapis en fibres textiles de toutes catégories, sont évaluées à 26.000 florins du Surinam (Pays-Bas: 9.000; Allemagne: 1.000; Royaume-Uni: 15.000; Italie: 1.000; France: néant)/	20 pour cent	<u>Directement</u> France			